

Communiqué de presse du 2 décembre 2019

#Artisanat / #Bâtiment / #Réformes / #Fiscalité / @gouvernementFR

GNR : La CAPEB comprend le mécontentement des entreprises des TP mais déplore les blocages qui pénalisent l'ensemble des entreprises

Paris, le 2 décembre 2019 - En juin dernier et suite à la déclaration de politique générale du Premier ministre, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) avait fait valoir son opposition aux mesures annoncées et avait alerté le gouvernement sur le fort mécontentement des entreprises de proximité que sont les entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics. Depuis cette date, les entreprises concernées se sont mobilisées en diverses régions pour des journées d'action qui se prolongent à travers le territoire.

Les entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics ont fait valoir à nouveau leur opposition à la suppression de l'exonération de la TCPE dont elles bénéficient pour l'achat de leur gazole non routier. L'application différée n'est pas de nature à rassurer ces entreprises, l'étalement de la mesure de suppression sur 18 mois n'est pas suffisant pour que ces entreprises s'organisent et absorbent, dans le temps, l'impact financier sur leur activité.

Ces petites entreprises, touchées plus que les autres par cette suppression fiscale, sont toujours dans l'attente d'un plan d'accompagnement leur permettant de mieux gérer la transition de leurs flottes d'utilitaires vers des véhicules utilisant des énergies renouvelables. La CAPEB considère que le délai devrait être suffisamment long (10 ans) pour permettre le développement de ces moyens alternatifs qui aujourd'hui n'existent tout simplement pas

S'il s'agit d'une mesure environnementale (ce dont nous doutons), la CAPEB aurait préféré qu'un principe d'équité prévale et réponde simplement à l'adage « mêmes droits, mêmes devoirs, mêmes chantiers, mêmes taxes »

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déplore que le légitime combat mené par le Premier Ministre en faveur des énergies propres se fasse au détriment du secteur artisanal dont l'activité exercée sur l'ensemble du territoire national contribue très largement au maintien de la cohésion sociale et économique du pays. Taxer à nouveau ces entreprises de proximité conduira à la destruction d'emplois et, par conséquent, à l'abandon de l'apprentissage dans ces secteurs.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Cette très mauvaise mesure fiscale entraîne de bien mauvais mouvements de blocage sur le terrain, dont nous déplorons les effets sur l'ensemble des entreprises. Nous aurions préféré que le Gouvernement ouvre un dialogue constructif avec le secteur ce qui aurait pu éviter cette situation »

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55.300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent

- 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits au SSI (ex-RSI),

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 »

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

Contacts presse

CAPEB : Isabelle Planchais - tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr